AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1704
FR0011675362-FS0984

19 octobre 2018

Déclaration de participation

NEOEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 octobre 2018, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré détenir, le 18 octobre 2018, au résultat de l'introduction en bourse de la société NEOEN[1], indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement[2] agissant en sa qualité de société de gestion du FCPI Fonds ETI 2 000 et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes (CDC EVM), 6 577 667 actions NEOEN représentant autant de droits de vote, soit 7,75% du capital des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	-
CDC EVM	550 000	0,65
Bpifrance Investissement agissant en sa qualité de société de gestion du FCPI Fonds ETI 2 000	6 027 667	7,10
Total CDC	**6 577 667**	**7,75**

[1] Cf. notamment communiqué diffusé par la société le 16 octobre 2018 et prospectus visé par l'AMF le 3 octobre 2018 sous le n° 18¬467.
[2] Contrôlée par Bpifrance Particiaptions elle-même contrôlée par Bpifrance SA, laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[3] Sur la base d'un capital composé de 84 919 998 actions représentant autant de droits de vote.